

Date Convocation : 07/04/2017

Présents : MM. MARQUIS Joseph, OUVRART Marie-Christine, SIMONNET Julie, DEBAECKER Emmanuel, BEULQUE Florence, GRELAUD Elodie, LECONTE Margaret, GABORIT Jonathan, SAMPOUX Daniel, ALETRU Mauricette, VINCENT Bruno.

Absents-Excusés : Denis BASSAND qui donne pouvoir à Julie SIMONNET, Sandrine BLANCHARD qui donne pouvoir à Marie-Christine OUVRART, Sylvie BLONDET.

Secrétaire de Séance : SIMONNET Julie

ORDRE DU JOUR

• VOTE DES TAUX DES TAXES 2017

Le conseil communautaire Sud Vendée Littoral du 11 avril 2017 a décidé de voter des taux dérogatoires aux taux de référence notifiés par l'état 1259 2017. Ce choix fait suite à la volonté de neutraliser au maximum les incidences fiscales de la fusion pour les contribuables du territoire.

Cette méthode prévoit d'aligner les taux de la CCSVL sur ceux de l'ancienne CC du Pays Né de la Mer. L'application des taux de l'ex CC Pays Né de la Mer va générer une perte de 1.6 M€ pour l'EPCI.

Un mécanisme de neutralisation prévoit :

- Une hausse des taux communaux à due concurrence de la baisse des taux communautaires pour les communes des ex-CC de Sainte Hermine, CC Pays Mareuillais et CC Isles du Marais Poitevin
- Une réduction à due proportion de l'attribution de compensation de ces communes

Ainsi, les taux ménages proposés au vote du conseil communautaire pour 2017 sont les suivants :

- 10.07 % pour la taxe d'habitation
- 0.00 % pour la taxe sur le foncier bâti
- 1.93 % pour le foncier non bâti

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal de voter les taux ménages suivants pour la commune du Gué de Velluire en 2017 :

- TH 17.68 %
- TFB 17.80 %
- TFNB 63.17 %

Le conseil à l'unanimité, accepte les taux ci-dessus pour 2017.

•Prochain conseil le lundi 24 avril 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 19h45.

La secrétaire,
J. SIMONNET